Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le



ID: 057-215705666-20220131-DCM\_2022\_02-DE

Département de la MOSELLE Arrondissement de SARREBOURG

## Commune de REDING

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/02

NOMBRE DE CONSEILLERS

**ELUS: 19** 

Séance du 31 janvier 2022 à 19H30 A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils

CONSEILLERS EN

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

FONCTION: 19

**CONSEILLERS PRESENTS: 13** 

Membres Présents:

M. Denis LOUTRE, M. LEYENDECKER Gérard, M. LAUCH Christian, M. ROTH Jean-Claude, M. DIDIERJEAN Philippe, M. MAZERAND Denis, M. HENRY Jean-Marc, Mme FROEHLICHER Martine, Mme DITTLY Valérie, Mme SEYER Sylvie, Mme GROSSE Isabelle, Mme BARBIER Nathalie, M. RIESE

Alexandre

Membres absents excusés : M. GROSSE Olivier, Mme BOURGEOIS Elisabeth, Mme SCHWEY Josiane, Mme FISCHER Karine, M. UNTEREINER Alexis, Mme MARCHAL Laurence.

## FORET COMMUNALE PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ETAT DE PREVISION DES COUPES 2022

Les services de l'ONF de Sarrebourg ont fait parvenir à la commune de REDING un programme de prévision des coupes pour l'année 2022.

Les travaux consisteraient à effectuer des coupes d'entretien dans les parcelles 4 et 9.

Vente de grumes façonnées et vente amiable de produits sur pied et de houppiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2022 à la vente amiable de produits sur pied et de houppiers :

- Art. 1 : Autorise M. le Maire ou Mme FROEHLICHER Martine, Adjoint délégué à signer les contrats (devis d'assistance technique, devis d'entreprise) correspondants et à fixer les délais (façonnage et débardage).
- Art. 2 : d'autoriser la vente de grume par l'ONF par vente, contrat d'approvisionnement ou vente amiable.
- Art. 3 : de procéder à une vente aux particuliers par tirage au sort.
- Art. 4: de fixer la mise à prix du stère à 17,00 euros TTC.

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le



ID: 057-215705666-20220131-DCM\_2022\_02-DE

Art. 5 : de confier à l'ONF le suivi des lots de bois de chauffage suivant le tarif des prestations

ONF:

Matérialisation et réception (3,10 € HT/stère soit 3,72 € TTC/stère).

Art. 6 : d'autoriser Monsieur le Maire ou Mme FROEHLICHER Martine, Adjoint délégué à signer toutes les pièces du dossier.

Réding, le 04 février 2022

Le Maire de Réding

Denis LOUTRE